

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARTIE RELIGIEUSE.

MARTYRE

DES RELIGIEUSES BASILIENNES.

C'est du mois de janvier 1846, sans indication de jour, qu'est datée la note présentée au Souverain-Pontife par M. de Boutenief, ministre plénipotentiaire de Russie, note relative aux récents publiés des persécutions dont les religieuses basiliennes ont été victimes. Tous ces récits, dont l'initiative a été prise par un journal polonais qui s'imprime à Paris sous le titre de Trois-Mai, sont démentis dans cette note officielle. Mais sur quelle base repose ce démenti? La première preuve triomphalement alléguée contre la véracité de l'écrivain, c'est que la ville de Kowno n'a été le théâtre d'aucune scène sanglante. Il y avait là sans doute une inexactitude; mais elle a été rectifiée par le journal même contre lequel on s'en fait une arme. Les faits racontés par l'abbesse Mieczyslawka se sont passés à Minsk. Mais la note va jusqu'à révoquer en doute l'existence de cette vénérable religieuse; à plus forte raison le gouvernement russe n'est-il tout ce qu'elle a pu rapporter; ce n'est qu'une odieuse fable, suivant lui, et l'archevêque Siemazko n'a pu commettre aucune atrocité contre les Basiliennes; il n'a jamais été, assure-t-on, le confesseur d'aucune d'elles; mais avant son apostasie, n'était-il pas leur supérieur spirituel? et serait-il étonnant que, dans cette ancienne autorité, il eût pensé trouver le droit de torturer ses héroïques religieuses qui restaient fidèles à leur foi? Qu'importe les rétrogrades données à son prétendu désintéressement? Il nous semble très-contestable; sous prétexte de la discuter en même temps que le gouvernement russe, peut-être le démenti n'aura-t-il fait que confirmer les récits contre lesquels on proteste. Le martyre des basiliennes n'est malheureusement pas une fable; les déclarantes dépositions de l'abbesse Mieczyslawka, que le pape n'a point jugées suspectes; les citations de ses plans, et sa sainte audace à demander à être confrontée avec l'empereur Nicolas dans le récent voyage de ce prince en Italie; ce sont là des preuves qui n'ont rien de fabuleux; elles subsistent dans toute leur force et leur intégrité pour acabler cette politique qui, après avoir été cruelle, cherche à se venger de l'émotion universelle, à se justifier des dénégations auxquelles leur retard et leur embarras enlèvent tout droit à la confiance.

Voici un écrit publié au sujet de la note remise par le prince Adam Czartorski, président de l'ancien gouvernement national de Pologne: "Tous les journaux de Paris et la presse de toute l'Europe ont répété le récit des persécutions exercées contre les religieuses basiliennes de Minsk. De nombreux motifs, indépendamment du soin de sa renommée, commandaient à la Russie, non une simple dénégation des assertions de l'abbesse de Minsk, ce qui évidemment ne pouvait suffire de la part du gouvernement qui se trouvait accusé par elle, mais bien l'exposé de quelque fausseté manifeste, facile à découvrir au milieu d'assertions nombreuses, variées, et souvent minutieuses, quant aux personnes et aux lieux. Que n'obtenait-on, par exemple, une dénégation signée par quelques-unes des basiliennes auxquelles le gouvernement russe, ainsi qu'il est affirmé dans sa Note, avait permis, lorsqu'elles avaient refusé de passer au schisme grec, de se retirer auprès des

membres catholiques de leur famille? Rien de semblable n'a paru. "Au lieu de cela, un anonyme affirma dans un Journal d'Allemagne qu'il n'existait pas et qu'il n'avait jamais existé à Minsk ce couvent de basiliennes. Des personnes qui ont habité Minsk, et qui se nomment, ont déclaré contra-dictoirement qu'elles avaient elles-mêmes connu et visité à Minsk ce couvent de basiliennes et l'école de filles qui en dépendait. "Maintenant voici un acte officiel du gouvernement russe qui nie sans distinction tout ce qui a été raconté par l'abbesse Mieczyslawka, et le qualifie d'imposture. Et pour preuve, qu'aurait-on imaginé? En présence des mille voix de la presse, qui toutes à l'unisson ont reproduit ce récit, on s'attaque à un seul entre tous, à un journal polonais, publié à Paris, intitulé Trois-Mai. Pourquoi cette préférence? C'est que, seul entre tous, ce journal, en donnant au mois de septembre dernier la première nouvelle de l'évasion de la sœur Mieczyslawka, dit que cette sœur et ses compagnes avaient été expulsées d'un couvent situé à Kowno. Dans son numéro suivant, l'erreur d'impression fut rectifiée, le nom de Minsk fut mis en place de celui de Kowno. "Or c'est contre cette assertion du journal le Trois-Mai que la note russe persiste à s'attaquer. Elle dénonce comme un affreux mensonge ce qui n'est soutenu par personne. Et tandis que les journaux de l'Europe et toutes les publications sur ce sujet ont invariablement parlé du couvent de Minsk, la note russe du mois de janvier ne prononce pas même le nom de cette ville, et se borne à affirmer que jamais couvent de basiliennes n'a existé à Kowno. "Une pareille distraction dans une pièce officielle n'a-t-elle pas, d'instinct, l'air de vouloir égarer les autres assertions. Les dénégations qui ont rapport aux habitants de la Russie et de son gouvernement ne sont guère conformes à ce que racontent à l'Europe tous les voyageurs qui en reviennent. Il en est qui sont démentis par les rapports de nos ambassadeurs au nombre des papes pontifes à l'allocution du Pape sur la Pologne, publiée en 1842. Quant au récit de l'abbesse de Minsk, par tout on du être entendu de sa bouche à Posen, à Paris, à Rome où elle a paru devant les hautes autorités ecclésiastiques, il a invariablement inspiré une confiance absolue et le respect pour la martyre. Le tens, on n'en saurait douter, fournira des preuves matérielles de sa rigide véracité. Toutefois, quand il est question de ce qui se passe sous la domination russe, il est nécessaire de se souvenir que les témoignages venant de ces pays méritent dans le plus grand danger la vie et la liberté du témoin, sans attendre aucunement le prévenu."

Nouvelles Etrangères.

— La Gazette de Londres annonce la nomination de lord Cathcart comme capitaine-général et gouverneur des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard. — On a poursuivi, ces jours derniers, à la chambre des communes le vote sur le tarif formant le complément de la loi en discussion. Aujourd'hui, on a dû présenter les amendements sur lesquels se fera un nouvel essai des forces du ministère et de l'opposition. — Sir Robert Peel montre toujours beaucoup de fermeté pour obtenir le vote, sans modification, de son plan de réforme.

A la séance de lundi, on a voté 2,500,000 livres sterling pour la marine; ces votes sommaires ne sont que des acomptes sur chaque chapitre. Il paraît que l'on a préféré ce mode de subsides à une demande plus solennelle de crédits. On a lu pour la seconde fois, le 11, le bill de soulagement des catholiques. La troisième lecture du bill de coercition pour l'Irlande a dû avoir lieu aujourd'hui à la chambre des lords. — Le voyage du pacha d'Egypte en Europe paraît décidé; mais il n'aura lieu qu'au retour d'Ibrahim, son fils, l'été prochain. En attendant, il était revenu à l'improviste à Alexandrie, écrit-on en date du 1 mars, sous prétexte de presser des envois de bois nécessaires pour le barrage du Nil, mais en réalité pour traiter personnellement avec l'agent anglais, M. Parry, la question du transit. On écrit de la Hongrie septentrionale, en date du 7 mars, à la Gazette d'Augsbourg: "Des nouvelles de la Galicie mandent que l'ordre est presque rétabli et que les paysans reprennent leurs travaux. Plus de cent districts seigneuriaux sont, dit-on, sans administration, ce qui peut s'expliquer par les événements révolutionnaires et par la circonstance que les propriétaires et leurs employés, même ceux qui n'ont pris aucune part à l'insurrection, ont préféré quitter leurs habitations et prendre la fuite. Après le rétablissement de la tranquillité, beaucoup de ceux qui l'ont été en fuite ou faits prisonniers, ont déjà reparu. Outre les prisonniers, dont on évalue le nombre à plus de 2,000, on ne trouve aucune trace des insurgés en Galicie. Cependant on dit que plusieurs bandes errent dans les Karpathes, mais elles se sont bientôt forcées de se rendre. C'est ainsi qu'après l'arrivée de deux escadrons à Eperies, les troupes disponibles se sont mises en marche pour le nord, et le même jour il a été tenu une séance particulière dans laquelle on a, par une ordonnance palatine, interdit la loi martiale et proclamé par une autre ordonnance qu'il serait annoncé au comitat que l'entretien des troupes mobilisées sera à la charge du gouvernement. La question si le comitat se chargerait des fournitures contre une indemnité, a été décidée négativement, les provisions n'étant pas abondantes, et, d'un autre côté, les juges ayant trop d'occupation pour s'en charger. La disposition des esprits parmi la population slave dans toute la Hongrie septentrionale ne laisse rien à désirer." On lit dans la Gazette d'Augsbourg du 17 mars: "Le général Russe Rudiger, le fidèle-marché autrichien comte de Webra, le général prussien comte Brandebourg ont eu plusieurs conférences à Cracovie, en présence des résidents de Russie et d'Autriche (le résident de Prusse est encore absent), dans lesquelles il a été décidé que la ville resterait exclusivement occupée par les troupes autrichiennes. La garnison se compose de trois bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et une batterie de campagne. La Russie s'est chargée de placer à Mogila et à Kazozowice deux bataillons et 300 Cosaques. La partie occidentale du territoire est occupée par un bataillon et deux escadrons de troupes prussiennes. Le gouvernement provisoire se compose d'agents civils et militaires; le général autrichien comte Castiglione en est le chef. Il y a une commission administrative composée d'un directeur et de deux assesseurs. Une commission mixte a été nommée pour faire une enquête sommaire sur les insurgés arrêtés, pour distinguer leur nationalité et les remettre aux trois puissances, qui continueront les procès ultérieurs. Quant aux sujets de la république de Cracovie, il a été décidé que les

gens de la campagne qui n'ont pas pris une part principale au complot seraient renvoyés. Les autres seront jugés par une commission mixte de membres nommés par les trois puissances. La question de savoir si la nationalité des individus arrêtés en Galicie, à Posen et dans la Pologne russe, sera prise en considération pour le jugement, ou s'il seront jugés dans le lieu de l'arrestation, sera décidée par les trois puissances." S. A. I. le grand-duc Constantin de Russie, accompagné de M. de Boutenief, ministre plénipotentiaire du czar près le St.-Siège, s'est rendu au Vatican, le 28 février, pour faire visite au Pape, qui l'a reçu avec tous les égards dus à son rang. Tous les personnages de la suite du jeune prince ont eu l'honneur d'être présentés à sa sainteté. Le même jour, le comte et la comtesse d'Aquila sont arrivés à Rome, et en sont repartis le lendemain pour Florence. — En Belgique, la crise ministérielle n'est point arrivée à son terme; mais on entrevoit que la partie libérale du cabinet se retire pour faire place à un gouvernement moins hostile aux intérêts catholiques. On parle de l'entrée du prince de Chimay au ministère avec MM. Desmoisières, Malou, Dechamps et d'Aethan. — Quand on apprit à Bury, ville natale de sir Robert Peel, la victoire parlementaire consacrée par 97 voix de majorité, on mit en branle les cloches de l'église paroissiale, et on les sonna jusqu'à minuit pour célébrer le triomphe du premier ministre. — De graves désordres ont eu lieu, ces jours derniers, sur les travaux du chemin de fer de Harwick (Essex). Les ouvriers anglais et écossais se sont coalisés pour expulser les ouvriers irlandais qui travaillent sur cette ligne. Ils ont marché, au nombre de plusieurs centaines, armés de bâches, de pics et fourches contre ces malheureux. Ceux-ci ayant pris la fuite à leur approche, les assaillants ont mis le feu à leurs cabanes, dont une quarantaine ont été détruites. La police et un détachement de dragons ne sont arrivés sur les lieux que lorsque tout était terminé. — On écrit de Lisbonne, le 4, que le prince Léopold de Saxe-Cobourg en est parti pour l'Italie. Son père, le duc Ferdinand, se trouvant légèrement indisposé, ne l'a pas suivi. — Le conseil municipal de Stuttgart s'est rendu, le 1 mars, auprès du roi de Wurtemberg, pour le féliciter sur le prochain mariage de son fils, le prince royal, avec la grande-duchesse Olga de Russie. Après avoir remercié la députation de cette démarche obligeante pour lui et pour sa famille, le roi a ajouté: "Je profite de cette circonstance, messieurs, pour rassurer certains esprits, non-seulement dans notre pays, mais encore dans toute l'Allemagne, qui, par suite de cet événement, ont paru concevoir des craintes pour l'indépendance de notre politique dans l'avenir. L'union que mon fils bien-aimé va contracter a pour cause des liens de famille que vous connaissez; les considérations politiques y sont totalement étrangères, et vous pouvez être certains que, tant que je vivrai, je ne cesserai de suivre le système exclusif des intérêts allemands, qui est celui de notre patrie. J'ai la conviction que, malgré les liens qu'il va contracter, mon fils, lorsqu'il sera appelé à vous gouverner, agira comme moi." — Un projet de loi présenté à la chambre des députés de Bavière et ayant pour objet la construction, aux frais de l'état, d'un chemin de fer qui irait de Bamberg, par Würzburg et Arnheimbourg, à la frontière du royaume de Saxe, a été adopté le 6 mars à la presque unanimité. — Le margrave Guillaume, frère du grand-

duc de Bade, vient de supprimer, dans son domaine de Rothenfels, la distillerie d'eau-de-vie qui lui rapportait de grands bénéfices. Par cette résolution, il a désiré prouver qu'il ne voulait pas contribuer, même indirectement, à la fabrication d'une boisson dont l'usage habituel, augmentant de plus en plus, est d'un effet si pernicieux à tous égards.—Gazette d'Augsbourg. — Reschid-Effendi, gouverneur de Smyrne, a été révoqué de ses fonctions, et remplacé par Abd-el-Kadir bey. — A Constantinople, Khosrew-Pacha n'est installé, le 25 février, trois officiers dernièrement arrivés de France, à l'école militaire dont Rifaa-Pacha vient d'être nommé directeur. — C'est un juif converti au protestantisme, M. Belson, que le roi de Prusse a nommé évêque protestant de Jérusalem, à la place M. Alexander, décedé. — M. Arago a fait connaître hier le résultat de l'examen fait par la commission académique, de la jeune fille à laquelle on avait attribué des propriétés électriques. La commission a déclaré d'abord que les faits relatifs à la chute d'une table par le simple contact d'un fil de soie tenu par la jeune fille, ainsi que par l'intermédiaire d'un de ses vêtements, ne s'étaient point produits devant elle. On s'est assuré également, par des expériences variées et nombreuses, que la jeune fille ne possède pas la prétendue faculté qu'on lui avait prêtée, de distinguer par le tact les pôles des aimans. La commission ne pousse pas plus loin l'énumération de ses tentatives avortées; elle se contentera de déclarer, en terminant, que le seul fait annoncé qui se soit réalisé devant elle, est celui de mouvements brusques et violents, éprouvés par les chairs sur lesquelles la jeune fille s'asseyait. Des soupçons sérieux s'étant élevés sur la manière dont ces mouvements s'opéraient, la commission décida qu'elle les soumettrait à un examen attentif. Elle annonça, sans détour, que ces recherches tendraient à découvrir la part que certaines manœuvres habiles et enclées des pieds ou des mains pouvaient avoir eu dans le fait observé. A partir de ce moment, il nous fut déclaré que la jeune fille avait perdu ses facultés attractives et répulsives, et que nous serions prévenus aussitôt qu'elle se représenterait. Bon des jours se sont écoulés depuis lors, et la commission n'a point reçu d'avis ultérieur. Nous avons appris cependant que Mlle. Angélique Cottin est journellement consultée dans des salons où elle répète ses expériences. Dans ces circonstances, la commission est d'avis que les communications transmises à l'académie, au sujet de Mlle. Angélique Cottin, doivent être considérées comme non-avenues.

Opinion du Courrier des Etats-Unis SUR LA FAMEUSE CORRESPONDANCE DRAPER-CARON ET LA FONTAINE.

De singuliers faits ont été révélés dernièrement dans la chambre d'assemblée du Bas-Canada, par M. Lafontaine, président de l'ancien cabinet. Voici le résumé abrégé de cette histoire. En juillet 1845, M. Draper, membre du cabinet de lord Metcalfe, ayant rencontré M. Caron, maire de Québec, lui exprima confidentiellement le désir de voir opérer, par son confrère, un rapprochement entre l'administration de lord Metcalfe, et l'opposition franco-canadienne à la tête de laquelle se trouvait M. Lafontaine, Morin, etc. M. Caron ayant consenti à travailler à ce rapprochement, il s'en suivit entre lui et M. Draper une correspondance dans laquelle ce dernier offrait, comme base du compromis à ce

du feuilleton, ce rendez-vous de la critique, de l'imagination et du bel esprit. Le talent de J. Janin, des Merle, des Rolle, des Théophile Gautier, etc., etc., des Alexandre Dumas, des Eugène Sue, des Frédéric Soulié, des Louis Reybaud, des Arsène Houssaye, des Rabou, des Georges Sand et de tant d'autres, peut intimider tout le monde et doit surtout faire trembler une plume inconsciente. J'ai beaucoup étudié les préfaces et les discours de réception (il est permis de tout étudier.) La préface de Labruyère est de la plus ingénieuse modestie: "Je rends au public ce qu'il m'a prêté." Je ne sais que Lesage, ce grand esprit de la famille de Molière, qui ait été brève envers le public. Il avait bien ses raisons pour cela, et encore n'a-t-il traité cavalièrement ses lecteurs qu'à propos de Gil-Blas, cette œuvre de haute et tranquille philosophie, pleine de franchise et d'expérience. "Ami lecteur, dit Lesage, dans sa préface de Gil-Blas, si tu lis mes aventures sans prendre garde aux instructions morales qu'elles contiennent, tu ne retireras aucun fruit de cet ouvrage; mais si tu les lis avec attention, tu y trouveras, suivant le précepte d'Horace, l'utilité mêlée à l'agréable." Dans cette chronique de Paris, où nous chercherons à tout savoir, où nous ne craindrons pas de beaucoup dire, où nous nous évertuons à prendre les vices et les ridicules sur le fait, à étudier les tristes transformations de notre société, à découvrir l'esprit, celui qui se cache, et à trahir les vertus qui s'ignorent, puisse Lesage nous inspirer, et faire que, dans nos feuilletons aussi, l'utilité soit mêlée à l'agréable. Après cette invocation aux Muses, racontons: Un grand événement précède un certain Paris (car il y a bien des villes dans la Grande-

Ville.) Le préfet de police vient d'interdire l'entrée au Jockey-Club d'être formé au plus tard à deux heures après minuit. Cette sévérité de discipline exercée contre les mœurs élégantes et polies du Jockey-Club, était fort attendue. Nous comprenons que les préoccupations d'édilité du préfet de police, aujourd'hui que ses préoccupations politiques ont presque cessé, imposent de rigoureuses consignes aux cercles de bas étage, aux restaurants de carrefour, aux marchands de vin du coin et à tous les mauvais lieux dont chaque quartier de Paris est pourvu; mais ne pas se fier aux membres du Jockey-Club pour les bonnes mœurs et pour des nuits paisibles, c'est douter de tout, c'est manquer d'observation, c'est ne pas savoir son monde. Que redoutez-vous des réunions nocturnes du Jockey-Club? On y perd cent mille francs au whist sans sourcilier; on n'y boit que des vins fins, qui stimulent l'estomac sans surexciter l'esprit. Une querelle qui commencerait en une minute serait finie! Je vous comprends, monsieur, et j'accepte." Ces quelques paroles, prononcées à voix basse seraient à la dernière degré du tapage et du désordre. Le Jockey-Club est un des derniers refuges de ces étourdes pratiques de la bonne compagnie, qui consistent à tenir le moins de place et à faire le moins de bruit possible! Le Jockey-Club est le rendez-vous des plus nobles étrangers, des plus grands noms, des plus grandes fortunes; on y compte même un certain nombre des membres les plus dévoués de la majorité. Tous ces messieurs sont bien élevés, parlent chevaux comme à New-Market, jouent gros jeu, dînent en gourmets, font de grandes passions ou rendent heureux les plus charmantes maîtresses, et vous les traitez comme des paltoquets! Paris l'emporte sur toutes les capitales par ce côté, qu'on y vit comme on veut. Eh

bien, il faut qu'à Paris les esprits chagrins et les courus blasés à force de bonheur, de bien-être et d'indépendance, trouvent un salon toute la nuit ouvert aux joueurs honnêtes et connus, et une salle à manger opulente, où dès minuit, l'on puisse souper au vin de champagne frappé et commencer, dès six heures du matin, un déjeuner d'huîtres! Paris ne doit pas ressembler à un couvent, ni même à Genève, moins ses lacs, ses rivières, ses vallées et ses montagnes. On espère, toutefois, que M. Duchâtel, qui, l'année dernière, s'est révélé gros joueur de roulette et de trente et quarante aux eaux d'Evian, interviendra, et que MM. les membres du Jockey-Club qui seront surpris, passé deux heures du matin, les cartes à la main, frottant un rocher, n'auront point à craindre les injonctions du commissaire de police et des sergens de ville. — Lors de l'entrevue de la famille royale d'Espagne avec les ducs de Nemours et d'Aumale à Pampelune, l'année dernière, on sait que nos princes furent poursuivis de combats de taureaux, et que la cour castillane tint à leur faire admirer ses torreadors les plus fameux. Le célèbre Montès fut de ce nombre, et les illustres voyageurs applaudirent l'adresse et le courage de cette primera espada (première épée) de la troupe taureau espagnole. Le duc de Nemours fut présent à Montès d'une épingle en diamant d'une grande richesse. Mais le torreador andaloux, inspiré par la fierté espagnole, demanda au prince la permission de lui offrir à son tour un costume de sa province, un costume de maja andaloux, et M. le duc de Nemours lui fit l'honneur de l'accepter. A son retour à Séville, Montès se rendit chez le tailleur Borrajo, le plus renommé des tailleurs de Séville pour ces costumes populaires,

et fit confectionner pour notre prince le costume offert et accepté. Mais Montès ne s'est pas contenté d'envoyer simplement ce costume, soit à l'ambassade de France à Madrid, soit à celle d'Espagne à Paris, pour qu'il fût remis à Son Altesse; il a cru devoir l'envoyer par le tailleur Borrajo lui-même. Borrajo vient d'arriver à Paris; il va être présenté à M. le duc de Nemours. Le costume qu'il apporte est du goût andaloux le plus moderne et le plus élégant. Borrajo a d'ailleurs été visité par plusieurs de nos jeunes gens à la mode, et il emporte à Séville de nombreuses commandes. Nous verrons beaucoup de costumés espagnols dans nos bals de l'hiver prochain. Nos poupons emprunter à l'Espagne ses cigares, ses vins chauds et ses costumes; mais laissons-lui ses mœurs politiques et ses tristes révolutions de gouvernement et de palais. — Quelques beaux jours, avant-coureurs du printemps, nous ont permis d'étudier nos mœurs publiques aux Champs-Élysées, qui sont toujours et qui resteront la grande promenade de Paris. Que de tableaux, que de figures dans ce cadre restreint! Pour le flâneur paradoxal comme Noddy, voici Polichinelle, les joueurs de boule, les éventaires en plein vent, le char enfantin traîné par des chèvres.—Pour les grandes dames dont la coquetterie aime à se produire au grand air et en plein vent, avec les premières familles, voici d'élégants cavaliers et de rapides Américains. L'Américaine se propage et nous envahit. C'est une voiture très fine, construite toute en fer pour plus de légèreté. Quatre grandes roues, deux simples banquettes, voilà une Américaine. Le cheval, car on n'y attèle guère qu'un cheval, n'a rien à traiter. Les trotteurs, recherchés pour ce menage, peuvent faire briller toute leur vitesse et leurs actions. On ne

voit plus guères de tillburys et de cabriolets. Tous nos jeunes fous, au sortir du collège, on y pendait six mois, une Américaine. — La séance de jeudi dernier à la chambre des pairs a réveillé nos sympathies pour la Pologne. Nous commercions à l'oublier; depuis trois jours on n'en parlait plus. Le soir, dans un petit comité Slave, on suivait du cœur ces malheureux martyrs de la Galicie. On remerciait M. de Montalembert de ses généreuses paroles autant qu'on blâmait M. Victor Hugo d'avoir, par une vanité puérile, compromis l'effet de son discours. Nous avons recueilli la délicateur de documents. Chacun sait qu'au second étage de l'hôtel Lambert existe une pension de jeunes filles d'émigrés polonais. Ces demoiselles, au nombre de vingt-quatre, sont élevées aux frais de la noble châtelaine. Lorsque leur instruction est terminée, la même sollicitude qui protège leur enfance dirige leurs premiers pas dans le monde. Toutes, en cette île Saint-Louis, grandissent dans le respect des lois françaises et l'amour de la patrie absente. Aux premières nouvelles de l'insurrection, des pleurs leur vinrent aux yeux; elles sentirent qu'elles mangèrent le pain de l'exil. On résolut alors d'aller trouver la bonne princesse, de se jeter à ses pieds, de lui demander encore des secours pour que leurs parents, leurs amis de France pussent rejoindre leurs frères et combattre à côté d'eux. Saint enthousiasme que Mme Czartorsky ne put satisfaire qu'avec des larmes. On citait encore un beau trait du fils du colonel Zaliwski, l'un des auteurs des soulèvements de 1830 et 1832, et jeté maintenant, pour toute punition, dans les prisons du Spielberg. Cet enfant âgé de onze ans, apprend que son père est en Galicie. Dès-lors sa jeune tête fermente. Un matin, seul, sans argent, il s'échappe de l'école polonaise de Paris. On se

gocier, le rapvo de MM. Viger et D. B. Papineau et leur remplacement par M. Maréchal et un autre canadien. Quant à M. Lafontaine, on ne pouvait le faire réintégrer dans le cabinet tant que lord Metcalfe serait au pouvoir, mais on offrait de le mettre sur le banc. M. Caron fit confidentiellement part de ces ouvertures à M. Lafontaine, et celui-ci y fit une réponse qui est un des titres les plus remarquables de cet homme d'état à l'instime de ses concitoyens. Il démontre que la satisfaction offerte au Bas-Canada était insuffisante, et il demanda que cette province eût dans le gouvernement une part d'influence égale à celle du Haut-Canada, rien de plus, dit-il, mais aussi rien de moins. M. Caron ayant fait part de ces conditions à M. Draper, celui-ci se dit prêt à céder sa place s'il le fallait, et ajouta que probablement ses autres collègues, MM. Daly, Papineau et Smith n'hésiteraient pas à en faire autant pour le bien de leur pays. Quant à M. Viger, il répéta "qu'il considérait depuis longtemps l'abandon par lui de la place qu'il occupait, comme essentiel à la force du gouvernement." M. Draper demandait donc à savoir distinctement ce que l'on voulait comme sine qua non. Les choses en étaient là lorsque lord Metcalfe se rendit soudain de lord Metcalfe. M. Draper écrivit à M. Caron que ce départ affectait matériellement sa position et ses pouvoirs. Et cette négociation en resta là. Mais, depuis l'arrivée du comte Cathcart, le secret de ces pourparlers avait transpiré; M. Lafontaine, croyant que M. Draper avait joué au fin pour tirer, comme on dit vulgairement, les vers du nez de l'opposition, et ne voulant pas que la part prise par lui dans cette affaire fut mal interprétée par ses amis, ou calomniée par ses ennemis, M. Lafontaine, disons-nous, résolut de tout produire au grand jour de la tribune. Il le fit, en effet, et l'on juge de la position dans laquelle se trouva M. Draper vis-à-vis de M. Viger, son collègue, le président du conseil! Cette affaire eut un succès de rire fou parmi les membres de l'opposition, et porta un coup terrible à la considération morale du cabinet, dont la faiblesse et les dissensions intestines ont été par là mises à nu. M. Draper devint furieux contre M. Caron, et M. Caron fut non moins irrité contre M. Lafontaine. Pour établir que les communications faites à ce dernier étaient confidentielles, et qu'il avait violé le secret qu'il leur devait, MM. Draper et Caron ont publié, en un pamphlet, divers- ses lettres autres que celles produites par M. Lafontaine. Mais cette publication n'a fait qu'accroître la fausse position dans laquelle se trouvait M. Caron, entre M. Draper et M. Lafontaine. Voici, en effet, ce que lui répond ce dernier dans la Minerve du 13 avril:

"Lorsque M. Lafontaine prenait la défense de M. Caron, il ignorait le double rôle que celui-ci jouait envers lui et ses autres amis politiques. Il ignorait l'existence de la lettre de M. Caron à M. Draper, du 8 septembre 1845, lettre qui a été supprimée" lors de la discussion en chambre d'assemblée. Dans cette lettre, M. Caron s'avoue le partisan d'une réaction dans le district de Québec. Il en désire le succès, mais il se donne bien de garde d'en faire part à M. Lafontaine. S'il l'eût fait, la réponse de M. Lafontaine eût été faite en peu de mots: "Vous voulez, m'a-t-il dit, travailler à une réaction dans l'intérêt de l'administration et contre celui du parti auquel vous étiez jusque là censé appartenir: je vous prie de respecter ma position, mes convictions politiques; je ne puis être traité ni à mes amis, ni à mon parti." M. Caron eût épargné à M. Lafontaine la part qu'il a eue à la correspondance dont il s'agit."

Mais celui pour lequel ces révélations et ces débats ont dû être le plus douloureux, c'est M. Viger, digne vieillard que nous respectons malgré ses égarements, car nous les croyons consciencieux. Avec quelle poignante tristesse, il aura dû lire cette phrase que M. Lafontaine écrit

met à sa recherche, et lorsqu'on le rattrape à quelques lieues, il répond fièrement: "Laissez-moi; je vais me battre avec mon père pour la liberté." Les sacrifices, du reste, sont familiers à ces cœurs opprimés. Le comte Ordinat Zamolski n'a-t-il pas levé un régiment de lanciers où il servit comme simple soldat? Les nobles de Kälisch, à leur tour, après avoir formé un corps de troupes, se mirent sous les ordres d'officiers et de sous-officiers pris dans les régiments de ligne.

Mme la comtesse Demidoff et Mme la princesse Mathilde Bonaparte sont de retour à Paris. Le splendide hôtel de la rue Saint-Dominique va donc se revivifier. C'est un événement.

Deux soirées littéraires, sans prétentions, ont réuni cette semaine dans deux salons différents une foule de femmes charmantes et d'hommes distingués. Au rez-de-chaussée d'un hôtel de la rue d'Angoulême, une femme, Mme de Charbonne, aimée à si juste titre pour la bienveillance et les grâces de son esprit, se tenait à demi-couchée sur un canapé et dans ce salon se recherchaient avec la baronne de Billing de Girardin, un jeune compositeur d'avenir, le poète M. Jules Lefèvre et un écrivain remarquable, un poète d'un souffle ardent, ce poète, vient aussi de recevoir une Cléopâtre de Mlle de comte Anatole de Montesquiou.

A la place Saint-Georges, M. Jules Lefèvre vient d'être élu pour la musique et le chant. Mlle de comte Anatole de Montesquiou, un jeune compositeur d'avenir, le poète M. Jules Lefèvre et un écrivain remarquable, un poète d'un souffle ardent, ce poète, vient aussi de recevoir une Cléopâtre de Mlle de comte Anatole de Montesquiou.

HENRY VERMOREL

vait à M. Caron, en réponse aux lettres de M. Draper:

"Monsieur M. Viger! et c'est là le traitement qu'on lui destine, traitement que l'on dit être prêt à lui administrer, je ne suis pas surpris de voir, pour ainsi dire, tous les officiers du gouvernement ne parler de lui qu'avec dérision. Deux hommes ainsi placés, ainsi traités, peuvent-ils exercer une grande influence sur les délibérations du conseil, et y faire respecter les intérêts de leurs compatriotes?"

Quelle belle occasion M. Viger avait là de se lever et de jeter le masque ministériel, dont il est couvert, à la face d'hommes qui paient d'une telle ingratitude le sacrifice qu'il leur a fait de sa popularité, de son repos, de son bonheur! Il eût pu, en cet instant racheter ses deux années d'erreur et de faiblesse. Mais si profonde est l'aberration de ce grand cœur, qu'il a vu dans ces outrages et dans cette trahison une raison de plus de rester à un poste où il croit sa présence utile à son pays. Il s'est figuré que plus on lui avait rendu la grandeur pesante, plus il jouait le rôle d'un martyr, moins on l'accuserait de jouer celui d'un ambitieux. Et il s'est, en quelque sorte, réjoui de son déshonneur. C'est là un égarement qui doit inspirer une profonde pitié.

Ce que M. Viger n'a pas cru devoir faire volontairement, il est sur le point de le faire par nécessité. En effet, le cabinet canadien vient, dit-on, de se réunir en majorité dans la chambre, qui aurait refusé d'adhérer au projet de certaines réformes fiscales, demandées par la métropole. Le cabinet avait interrompu la discussion en disant qu'il allait aviser.

Si cette nouvelle se confirme, lord Oathart, qui vient d'être nommé définitivement gouverneur des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, et du Nouveau-Brunswick, aura à se choisir d'autres conseillers, choix hélas de bien grandes difficultés dans les circonstances présentes.

Mentionnons, pour terminer, deux faits qui sont en eux-mêmes très caractéristiques: M. Morin, membre de l'ancien cabinet, et qui est, avec M. Lafontaine, l'un des chefs les plus honorables de l'opposition, vient d'être nommé président de la chambre d'assemblée à la place de sir Allan MacNab que des raisons de famille appellent à Toronto, et le gouvernement canadien vient d'appuyer auprès de la législature la demande présentée par M. L. J. Papineau, le grand révolutionnaire, en paiement de ses honoraires d'ex-président de la chambre, qui lui étaient dus depuis qu'il quitta le Canada pour sauver sa tête mise à prix. Ces honoraires, qui lui seront payés sans conteste, s'élevaient à plus de quatre mille livres sterling.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

PROCÉDÉS.

Vendredi, 24 Avril.

38 pétitions sont présentées.

Les commissaires de l'élection contestée de Middlesex sont appelés à la barre et réprimandés par l'Orateur.

M. l'Orateur met devant la chambre le rapport du Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada. La chambre ordonne qu'il soit imprimé.

Le bill pour la convocation du gibier dans le Comté de Plélet est lu une troisième fois et passe.

De R. Curroseau et autres pilotes de Québec, demandant des amendements au bill de la Maison de la Trinité de Québec.

De la Corporation de Québec, demandant que le Cul de Sac ne soit pas mis sous le contrôle de la Maison de la Trinité.

De P. Pagé et autres pilotes de Montréal, demandant des amendements au bill de la Maison de la Trinité de Montréal.

Des autorités municipales de St. Roch des Annetts, demandant une aide pour finir un quai.

De F. Murphy et autres, demandant des améliorations dans le chemin entre Valcartier et Québec.

La pétition de James Ferrier, écrivain, et autres conseillers de la Cité de Montréal, est lue et renvoyée à un comité composé de MM. Moffatt, De Blouy, Gowan, Leslie et Lemoine.

M. La Terrière présente un rapport sur la pétition de J. Alexander et autres, et un bill pour faire des dispositions spéciales pour le pilotage des vaisseaux de la rivière Saguenay. Seconde lecture Mardi.

M. Chauveau présente un rapport sur les pétitions de la Corporation de Québec, au sujet de l'élection des Assessors, et l'établissement d'une Cour de Maire, et un bill pour approuver les ordonnances incorporant la Cité de Québec. Seconde lecture Jeudi.

Il rapporte aussi favorablement sur la pétition de S. Chouinard et autres.

Sur motion de M. Chauveau, la chambre ordonne une adresse pour avoir copie de toutes correspondances entre le Gouvernement Exécutif, le Bureau de la Trinité de Québec, et la Corporation de Québec, au sujet de la Rivière St. Charles, et de tous ordres et résolutions du Conseil à ce sujet.

Sur motion de M. Christie, la chambre donne instruction au comité de s'enquérir de l'existence de réunir les deux bureaux de la Trinité de Québec et de Montréal.

Sur motion de M. La Terrière, le comité a aussi instruction de s'enquérir s'il ne serait pas expédient d'établir une école de navigation à Québec, où les apprentis pilotes et marins pourraient recevoir une instruction gratuite.

La chambre se forme en comité sur le bill de Milice. Le bill est renvoyé à un comité spécial.

Lundi, 27 Avril.

Les pétitions suivantes sont lues:

De M. Scott, et al, demandant un bureau d'enregistrement à St. Joseph.

Des autorités municipales de St. Antoine de la Bale du Fobvre, demandant des amendements à l'Ordonnance des Sleighs.

Du Comité Municipal de St. Louis de Kamouraska, pour une Cour de Justice.

De T. W. Lloyd et al, de Québec, demandant des changements dans les droits demandés par le Bureau de Commerce de cette Cité.

Du Comité de la maison d'Industrie de Toronto, pour une aide.

Des Habitans de St. Michel d'Yamaska demandant le rappel des ordonnances des Sleighs.

De N. Duchesnay et al, du District de Québec, pour des amendements à l'Acte des Routes et des Municipalités, et pour le paiement des Jures.

M. Daly met devant la chambre copie d'une Dépêche relative au rapport des droits sur le blé et la fleur étranger importés dans cette Province. La chambre ordonne qu'elle soit imprimée.

Le Comité sur le bill régissant la profession de Notaire

du Bas-Canada, est rapporté avec des amendements.

Mardi, 24 avril.

Tous les pétitionnaires sont mis sur la table.

Le comité de l'Education d'Oxford obtient la permission de s'ajourner jusqu'à Jeudi.

M. Scott présente un rapport sur la pétition du Rev. M. Paquin et al, et un bill pour permettre la formation de plus d'une académie d'Agriculture dans chaque comté du Bas-Canada—Seconde lecture de ce bill Vendredi.

Le comité des bills-privés-rapporte favorablement sur la pétition des Sœurs de la Charité de Montréal.

M. Daly met devant la chambre un document relatif à la dégrèvement de £30,000, accordés pour l'amélioration du chemin entre Toronto et le lac Huron.

Il expose ainsi que son Excellence sera prête à recevoir le chapitre avec son adresse de félicitation demain à 10 heures.

M. Aylwin présente un bill pour incorporer l'école canadienne et britannique de Québec.

M. Laurin fait motion que la chambre se forme en comité pour considérer s'il n'est pas expédient d'accorder aux avocats et procureurs pratiquant devant les cours des commissaires dans les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières, les mêmes honoraires qu'il leur sont alloués par l'acte 7 vic, dans les actions de la 3e classe. Le comité se lève sans rapporter.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 1 MAI, 1846.

La Session Legislative.

LES TRAVAUX DE LA SEMAINE.—DROITS SUR LES CUIRS.—LE BAGAQUE PARLEMENTAIRE S'ACCUMULE ET LA POLITIQUE DISPARAIT.—MM. LES MINISTRES POUR LE BAS-CANADA TROUVENT LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE LE MEILLEUR DES GOUVERNEMENTS CONUS.—ILS SE PROPOSENT D'INTRODUIRE DURANT LA PROCHAINE SESSION, PLUSIEURS MESURES IMPORTANTES.—EN ATTENDANT ILS DORMENT A L'OMBRE DES LAURIERS CUEILLIS PAR M. DRAPER ET LA MAJORITE DU HAUT-CANADA.—QUE LE SOMMEIL LEUR SOIT LEGER!

La chambre continue à faire des lois pour le Haut-Canada en masse. Les ordres du jour sont d'une longueur désespérante, et si vous les parcourrez, vous voyez qu'ils ont presque tous rapport à des affaires d'en haut. Le ministère est juste, il travaille pour ceux qui l'ont placé au pouvoir. Le Haut-Canada est destiné à un grand avenir si le cabinet se maintient encore seulement une ou deux années.

Mercredi les résolutions suivantes furent soumises à la chambre, et furent emportées lors de la division.

Résolu, Qu'un droit ad valorem de cinq pour cent soit imposé sur toutes les espèces de Cuir manufacturés ou non manufacturés, provenant de la Grande-Bretagne ou des colonies britanniques, importés par mer, ou directement d'aucune colonie britannique, et que les droits suivants soient imposés sur le cuir ou les articles de cuir importés autrement, c'est à savoir:—

- | | |
|---|------------------|
| Droits actuels. | Droits proposés. |
| 5s.—Sur les peaux de chèvres, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par douzaine. | 5s. |
| 6d.—Sur les peaux d'agneaux ou de mouton, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par douzaine. | 2s 6d |
| 6d.—Peaux de veaux, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par lb. | 4d. |
| 3d.—Peaux de chevreaux, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par lb. | 2d. |
| 2d. et 1/4.—Sur cuir à harnais, cuir à hausse, et cuir à semelles, par lb. | 1 1/4d. |
| 6d.—Cuir taillé en formes, par lb. | 4d. |

CUIRS MANUFACTURÉS.

- | | |
|---|-----|
| 7s. 6d.—Bottines, souliers et galoches de femmes, par 12 p. | 5s. |
| 7s. 6d.—Bottines et souliers de femmes, de soie, satin, jean ou autres étoffes, de chevreau ou de marocain, par 12 p. | 5s. |
| 2s. 6d.—Bottines, souliers et galoches de jeunes filles, au-dessous de 7 pouces de longueur, par douzaines de paires. | 2s. |
| 3s.—Bottines et souliers de jeunes filles, soie, de satin, jean ou autres étoffes, de chevreau ou marocain, par douz. de p. | 1s. |
- Peur.—MM. Boulton, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Daly, De Witt, Dickson Draper, Dugan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Jessup, Lemoine, MacDonald, (Cornwall), McConnell, Moffatt, Munro, Marme, Papineau, Patric, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood, (Brookville), Sherwood, (Toronto), Smith, (Frontenac), Smith, (Missisquoi), Tachereau, Viger, Webster, Williams, Woods.—36.
- Contre:—MM. Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dessaulniers, Drummond, Guillet, La Fontaine, Lantier, La Terrière, Laurin, Leslie, MacDonell, (Stormont), Méthot, Nelson, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Smith (Wentworth), Taché, Thompson.—26.

La résolution suivante fut emportée par une division de 27 contre 28. M. Meyers ayant voté pour et M. Hale et Jobin contre.

- | | |
|---|-------|
| 2s. 6d.—Bottes d'hommes, par paire. | 1s 3d |
| 1s.—Souliers d'hommes, par paire. | 6d. |
| 1s. 3d.—Bottes de jeunes garçons, au-dessous de 8 pouces de longueur, par paires. | 9d. |
| 9d.—Souliers de jeunes garçons, au-dessous de 8 pouces de longueur, par paires. | 4d. |

La résolution suivante passa sans division: Résolu:—Que la viande salée et préparée pour l'usage des pêcheries dans le golfe Saint-Laurent soit admise franche et exempte de tous droits.

M. Cayley a introduit un bill basé sur ces résolutions. Maintenant nous sommes à nous demander comme beaucoup d'autres personnes quelle bonne raison on a pour taxer les consommateurs canadiens au profit des manufacturiers anglais, qui non seulement répudient la protection que nous avions sur leurs marchés, mais qui ont souscrit des sommes énormes pour nous en priver. Il paraît d'ailleurs que ces résolutions ne sont pas tout à fait d'accord avec certaines dépêches de M. Gladstone, qui sont plus libérales dans leur esprit que M. Cayley ne voudrait le faire croire par le sens et l'application qu'il leur donne. Le ministre des colonies consent

avec répugnance à ce que nous taxions nous-mêmes; et M. Cayley vient prématurément imposer un droit élevé sur les cuirs étrangers. Il aura occasion de regretter avant longtemps ainsi que sa majorité permanente, ces mesures intempestives, qui, nous dit-on, déplairaient surtout à leurs constitués du Haut-Canada.

Nous ne savons pas le chiffre exact des projets de lois qui sont maintenant devant la chambre, mais ils sont très nombreux, et nous savons encore bien moins de ce qu'on en fera; car il y a maintenant de la besogne pour trois mois encore, et la rumeur publique se plaint à faire proroger la chambre dans le cours du mois qui nous concerne.

La politique, la grande, la haute politique est disparue; elle se résigne à son sort en attendant des jours meilleurs. Le public ne se porte plus en foule à la chambre comme autrefois, car il n'y a plus d'émotions parlementaires. Il est fatigué des tours de force et de passe-passe du cabinet, car le premier acteur, M. Draper, est le seul de ses membres qui se tienne d'affaire avec honneur.

LA CORPORATION.

Les journaux toriens de cette ville font feu et flamme; ils sont au désespoir au sujet des derniers procédés de la corporation, qui s'est reconstituée pour tout de bon cette fois. "Il ne faut pas trop compter sur les majorités, MM., car les majorités changent et disparaissent comme toutes choses dans ce monde, aujourd'hui c'est pour vous, demain c'est contre vous."

C'est une bonne affaire dans tous les cas, et nous savons gré à MM. Gibbs et Glennon d'avoir enfin su reconnaître la vérité. Quant à M. Ferrier et à son parti ils ont protesté verbalement et par écrit, et se sont retirés la rage dans le cœur; heureusement que leur absence n'est pas fatale aux procédés municipaux, car il y a un quorum, sans eux.

Nous regrettons d'avoir aujourd'hui à enregistrer un de ces malheurs irréparables, qui frappent les familles subitement et les plongent dans le deuil et dans l'affliction.

Ce matin à 4 heures A. M., est décédée en cette ville, Louise de Rocheblave, épouse du capitaine Willoughby, ci-devant de 23e Régiment de Ligne et fille de feu l'honorable Pierre de Rocheblave. Cette jeune dame était accouchée mardi dernier, et depuis lors, la mère et l'enfant étaient bien. Hier dans cette maison, tout était espoir, tout était joie; la famille battait d'heureux projets d'avenir; aujourd'hui le deuil et la douleur sont venus remplacer le sourire et le bonheur, et là près des restes inanimés de cette aimable et belle jeune femme sont rassemblés, moroses et désespérés, une mère, une sœur, et un époux en pleurs.

Morte! à vingt-deux ans! à l'heure où fleurit à peine la couronne de roses de la jeunesse, où la vie a de si brillantes perspectives. Morte! quand on a tant de grâces et de beauté, quand on est pournalement une beauté, qu'on est admirée et entourée de tous les trésors d'amour et de douce amitié qu'on peut désirer en ce monde. Morte aux premiers jours de printemps, alors qu'arrivent les fleurs et le chant des oiseaux, comme si Dieu eût voulu faire la nature pleine de douceur pour bercer son dernier sommeil!

Il n'est qu'un mot, qu'une voix pour consoler dans de pareilles infortunes—ce mot, cette voix—c'est Dieu!

Une assemblée des plus nombreuses a eu lieu mardi, à Québec, dans le but de se plaindre des procédés du comité chargé de distribuer des secours aux malheureux incendiés. Il paraît que le montant total des sommes reçues est de £162, 220 et que le montant payé n'est que de £18, 774 11s. 6d. Les journaux ont déjà et depuis longtemps exprimé leur opinion contre le comité de secours qui garde en sa possession de grosses sommes, plutôt que de les distribuer aux nécessiteux. D'après tout ce qui a été dit, il paraît que l'initiative a mis la main à la besogne.

LA CROISADE ANTI-CANADIENNE.

Le Canadien de Québec a entrepris une croisade au bénéfice de l'honorable M. Caron, contre M. Lafontaine. Un de ses derniers numéros est en partie consacré à cette guerre sainte contre le chef de l'opposition. On veut en vain faire sortir M. Caron pur et immaculé de cette affaire, l'opinion publique ne sera pas trompée. Nos compatriotes ne se diviseront pas, pas plus que MM. Lafontaine et Morin, sur cette question; ces deux noms étroitement liés depuis bien des années, à la politique canadienne, valent et éloquent défenseurs de nos droits, à travers les bons comme les mauvais jours, ne seront pas déshonorés, quoiqu'on fasse pour les séparer. La représentation Bas-Canadienne, UNANIMEMENT, avertit et publiquement, a approuvé leur conduite elle est l'organe des vœux populaires, et depuis longtemps le peuple sait à quoi s'en tenir sur ceux qui veulent le diviser pour régner.

CHAPEAUX FRANCAIS.—Nous recommandons aux fashionable de cette ville les élégants chapeaux français, annoncés aujourd'hui dans nos colonnes par la maison Fabre et Cie.

Le Conseil-de-Ville s'assemblera mardi prochain, à 2 heures. Les principaux ordres du jour seront la nomination d'un officier-rapporteur pour le Comité d'élection du quartier Est, et l'adoption d'une adresse à Son Excellence au sujet de sa nomination comme Gouverneur-Général.

PROCÉDÉS DU CONSEIL DE VILLE.

Le conseil s'est assemblé hier tel qu'il a été annoncé; étaient présents: Son Honneur le Maire, M. Mills; MM. Bourret, Jodan, Perrin, Glennon, Gibb, Ward, Stuart, Lynn, Lunn, Beauville, Footner, Tully, Doewin, Kelly, Gorrie, Connolly, Dufresne Sims.

Les procédures qui viennent d'avoir lieu devront donner une grande satisfaction aux citoyens en général. Une assemblée spéciale avait été convoquée à la requête de MM. Bourret, Jodan, Perrin, Gibb, et Glennon. Lorsque les membres furent assemblés, M. Mills prit le fauteuil comme maire. Il s'en suivit immédiatement une chaude discussion à huit heures. M. Henry Stuart prétendait que M. Mills n'avait pas droit de prendre le fauteuil, et qu'il ne pouvait pas être reconnu comme maire de la cité. Il ne voulait pas cependant faire mention par que M. Mills laissât le fauteuil. M. Bourret, afin de décider la question, proposa que les ordres du jour fussent appelés; cette motion étant mise aux voix, elle fut emportée par une majorité de 9 contre 8.

Pour la motion, MM. Bourret, Beaubien, Gibb, Dorwin, Glennon, Jodan, Perrin, Tully, Ward.

Contre, MM. Lunn, Stuart, Connolly, Footner, Gorrie, Lynn, Kelly et Sims.

M. Dufresne était alors absent. Les portes furent alors ouvertes au public, et

M. Gibb fut motionné, secondé par M. Tully: "Que ce conseil ayant pris en considération après mûre délibération, les procédés de 9 mai dernier, au sujet de l'élection d'un maire, est d'opinion que John E. Mills, écrivain, a été nommé élu maire de cette cité, pour la présente année conformément à l'acte d'incorporation."

MM. Gorrie, Footner, Stuart, Lunn, Sims et Kelly se retirèrent alors du Conseil.

MM. Gibb passa en revue et refuta par un discours plein de logique serrée toutes les objections soulevées par les amis de Mr. Ferrier contre l'élection de Mr. Mills.

La motion fut emportée.

MM. Glennon, Lynn et Connolly s'abstinent de voter pour cette motion, parcequ'ils avaient déjà réclamé à la Législature, mais cela ne les empêchera pas d'agir avec la majorité du Conseil.

Il fut alors procédé à la nomination des comités permanents du Conseil.

M. Mills annonça que comme la Corporation ne trouve aujourd'hui sans argent il avancerait lui-même £500 au comité des chemins pour faire nettoyer les rues de la Cité. Après quoi le Conseil s'ajourna.

Nouvelles d'Europe. 7 jours plus tard.

ARRIVEE DU STEAMER GREAT WESTERN. Le Great Western est arrivé à New-York, de Liverpool, mardi dernier, le 28 avril, la nouvelle de son arrivée nous est parvenue hier soir. Le steamer apporte des dates du 11 avril.

Rien de bien important.

La chambre des communes est ajournée pour les fêtes de Pâques, sans passer ni le bill de coercition ni le tarif.

L'opposition, disent les journaux, paraît disposée à battre le ministère sur ces deux mesures, n'étant pas assez forte pour la battre sur la question des cérales.

Le commerce est stagnant. Il y a quelques faillites importantes à Liverpool, entr'autres, celle de MM. Carne et Tait; qui s'élève à un demi-million de piastres.

Le gouvernement a envoyé du blé d'Inde en Irlande pour soulager le peuple, et sir Robert Peel est satisfait de l'expérience. Le peuple Irlandais s'en accommodera fort bien.

Sir R. Hardinge est fait Pair du royaume, sous le titre de vicomte Hardinge de King's Newton dans le comté de Dorset. Sir Hugh Gough a aussi été créé Pair sous le titre de Baron Gough de Chikoungfoo en Chine, etc., etc.

On pense en Angleterre que la question de l'Orégon sera terminée amiablement.

Les retours officiels du revenu en Angleterre, pour le quartier-écoulé, montrent mieux qu'aucune autre chose, le mauvais état des affaires commerciales durant les derniers trois mois. Il y a un demi-million de déficit dans les droits et un quart de million de déficit dans l'Accise.

Le déficit de l'année dans les droits s'élève à 2 millions et demi, et à plus de £300,000 dans l'Accise. Mais le timbre est augmenté de £400,000 et le postage à deux sous de £900,000.

Comme on voit, le système de postage à bon marché, fonctionne admirablement bien. Agissons donc la réforme en Canada!

On dit que M. Guizot s'est adressé à lord Aberdeen et lui a proposé d'avoir un conseil des deux nations à Cracovie, afin de surveiller les procédés des trois puissances continentales, de peur qu'ils n'envahissent les droits et les libertés de cette république!—Ce brave Guizot, comme il arme bien la France la noble France!

NAISSANCES.

An Coteau Baron de cette ville, le 29, la Dame de A. M. Delisle écrivain, à mis au monde un fils.

En cette ville, rue St. Antoine le 27, la Dame de John Moison, écrivain, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

En cette ville, lundi le 27 du courant par Messire Foy curé, M. Ed. Fournier à Demoiselle B. C. Caroline Gravel, tous deux de cette ville.

A Longueuil, par messire Brassard, le 27, M. Augustin Lespérance marchand, de cette ville, à Delle Honorine Trudeau de Longueuil.

A Boucherville, le 29 du courant, par le Révérend Messire Proulx, prêtre missionnaire dans le Haut-Canada, J. T. Philéas Proulx écrivain, M. D. à Demoiselle M. Anatolie, seconde fille de Louis Lacoste écrivain. M. P. P.

DÉCÈS.

En cette ville, le 29, après plusieurs mois de souffrances, supportées avec une résignation et une patience angéliques, Dame Marie-Mathilde Elie, épouse de M. F. Mercure, âgée de 22 ans. La douceur de son caractère, les qualités du cœur dont elle était douée lui avait attiré l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont connue.

A Châteauguay, le 21, après 5 mois de maladie, Dame Adélaïde Moll, épouse de M. Ol. Desmaison, âgée de 32 ans.

A Ste. Scelastique, le 27, Dame Marie-Anne Constantineau, veuve de feu le capit. Danis, âgée de 63 ans. Ses funérailles eurent lieu dans l'église de la paroisse.

ANNONCES.

A LOUER
Un Magasin et Logement, Possession donnée immédiatement.

DANS cette belle Maison en Pierre de Taille à Trois Etages, ci-devant occupé par JAMES CONNELL, JURA, No. 130 Rue Notre Dame. La position de cette maison est la plus désirable de la ville étant sur le côté Sud et dans le partie la plus fréquentée.

S'adresser à BEAUDRY & FRERE.
1 mai, 1846.

CHAPEAUX FRANCAIS.
LES SOUSSIGNES viennent de recevoir leur matériel pour l'assortiment de CHAPEAUX A LA DERNIERE MODE DE PARIS.
E. R. FABRE & Cie.
Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, 1 mai.

LES Tours de l'Eglise Paroissiale de Montréal sont actuellement ouvertes pour la saison, jusqu'à la fin d'octobre prochain, à toutes les personnes qui désireraient monter au sommet, à 215 pieds de hauteur, et d'où on peut voir toute la cité et les campagnes environnantes.

ANT. DUBORD.
mai, 1846

VENTE

Par Autorité de Justice.

SERA vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Église Paroissiale de Montréal, Dimanche, le 10 Mai prochain, immédiatement après le service divin du matin, un superbe Emplacement situé dans le faubourg Québec au coin Nord-Est des rues Visitation et Laguardie, de 45 sur 120 pieds, avec une maison et écurie dessus-construites.

Cet emplacement est bien situé pour tenir une grènerie ou autre commerce, et dépend des successions de Jean-Baptiste CHEF du VADEBONGUELL et Charlotte CHAMBERLAND, son épouse.

Pour les conditions, s'adresser à Mr. Louis Chef dit Vadebonqueur, dans le faubourg Québec, rue Ste. Marie, ou au Notaire soussigné, en son étude, Petite rue St. Jacques.

J. A. LABADIE, N. P.

Montréal, 20 avril 1846.

ATTENTION!

A vendre à l'enchère, à constitution de rente,

A 6 par 100 par an.

EMPLACEMENTS, faisant partie de cette belle propriété connue sous le nom de "Propriété des Héritiers Paroissiaux," située au Pied du Courant Ste. Marie, près de la nouvelle prison, 14 des dits emplacements sont sur la rue Paroissiale, dont 7 font des coins de rues.

Les acquéreurs n'auront pas de Lods et Ventes à payer les vendeurs se proposant de prendre des arrangements avec MM. les Ecclésiastiques du Séminaire de Montréal, pour commuer les dits Lods et Ventes.

Le plus pourra être vu et examiné en l'étude du notaire soussigné, ainsi que les conditions de la vente.

La vente se fera sur les lieux, Mardi, le 12 Mai prochain, à 11 heures précises de l'avant-midi.

J. A. LABADIE, N. P.

Montréal, 20 avril 1846.

A VENDRE.

La Troisième Livraison

DE

L'ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL

de la

REVUE CANADIENNE,

POUR LE MOIS DE AVRIL.

Sommaire de cette Livraison.

L'Abbaye du Verger, par HYPOLYTE CASTILLE.—Oro Felice, (Poésie) par MME. LOUISE COLET.—La Mer et les Marins, par G. DE LA LANDELL.—ET UNES REÇUES.—Vingt-quatre heures à la Trappe de Bellefontaine, (Suite et fin) par PIERRE CHEVALER.—Rome, par BARRIÈRE.—LITTÉRATURE CANADIENNE.—Charles Guérin, par un Anonyme.—FÉLITON.—On ne s'avise jamais de tout, par EMILE SOLLE.—La Revue du Mois, par PETER L. Mc.D.—MUSIQUE.—Monte Alouette, paroles de H. de la Morormoni, musique de P. Scudo.—Bazaar March, pour le Piano, par J. FOLLEMAN.

Prix Un Ecu.

MARCHANDISES NOUVELLES.

PREMIERE IMPORTATION CE PRINTEMPS.

J. B. BÉGIN,

INFORME respectueusement les Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir (par la voie de New-York) un assortiment des plus splendides et des plus nouveaux PATRONS DE CHALES D'ÉTÉ, de Monsieur de Laine Française, Baréges, etc., etc., RUBANS DES VINS et autres, pour garnir les chapeaux; GANTS, de Paris, de la meilleure qualité; FLEURS ARTIFICIELLES de différentes variétés, Lacet, Frange, Boutons et soie et en acier, etc., etc.

Son assortiment de CHALES légers de Paisley est très complet, il a aussi de la Batiste imprimée de Hoyle.

Partie Ouest de la rue Notre-Dame, No. 203, Montréal, 21 avril, 1847.

BAINS

DE

LA CITÉ ET DE LA CORPORATION.

Rue des Commissaires.

CES BAINS sont maintenant ouverts au public pour la Saison. BAINS Chauds, Froids, à Douche (pluie) et à Vapeur, A TRENTE SOUS chaque.

Montréal, 24 avril, 1846.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, MONTREAL, 25 mars 1846.

AVIS est par le présent donné qu'en conformité à l'Acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, qui exige, "que dans le cours d'un mois après qu'une moitié du capital dont le prélevement a été autorisé, aura été souscrit," le Comité appellera un assemblée des propriétaires pour faire l'élection des Directeurs et passer des règles et règlements et autres affaires de la Corporation.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des PROPRIÉTAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, est par le présent appelée et aura lieu à l'HOTEL RASCO, dans la Cité de Montréal, MERCREDI, le QUINZIÈME jour d'AVRIL, prochain, à MIDI précis, afin de mettre l'Acte d'incorporation à effet par l'élection de TREIZE personnes étant propriétaires de pas moins de VINGT PARTS dans la dite entreprise pour être DIRECTEURS de la dite COMPAGNIE, et pour faire les Règles et Règlements et Statuts qui seront jugés convenables par les dits propriétaires.

Par ordre du Comité, THOMAS STEERS, Secrétaire.

N. B.—On peut se procurer des listes imprimées des actionnaires originaux comme Directeurs, en s'adressant au Bureau de la Compagnie, No 8, Petite rue St. T. S.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

D'HORLOGERIE, DE BIJOUTERIE ET D'ARTICLES DE FANTAISIE,

TENU PAR

M. L. P. BOIVIN,

BIJOUTIER, No. 80, RUE ST. PAUL,

en face du marché.

M. BOIVIN offre en vente, un assortiment étendu de Bijouterie, d'Horlogerie, etc. qu'il recommande à l'inspection des Dames et Messieurs de la ville et de la campagne.

Il comprend: Montres de Dames et Messieurs, en Or et en Argent, du goût le plus nouveau et de première qualité.

Chaînes en or françaises et anglaises. Tabatières d'argent, de chaînes et mesallures. Pendants d'orilles.

Épingles, épinglettes de corail et Cornaline, etc., etc. Pendules de porcelaine avec vases à fleurs complets, formant la plus élégante garniture de cheminée.

Lunettes en or, argent et acier à verres concaves, convexes, et colorées; aussi toute espèce de verres de lunettes.

Une jolie collection, pour les amateurs de Cannes, Cravaches, Fourcs, montés en argent et en ivoire; ainsi qu'un assortiment de cueillères, et de fourchettes en argent, qui sont aussi confectionnées à l'ordre selon les goûts.

M. B. se charge de réparations de pendules et de montres simple et compliquées, françaises et anglaises, ainsi que de toute espèce de bijoux, qui seront exécutés avec soin et promptitude.

Montréal, 6 Janvier, 1846.

A LOUER.

Possession au 1 Mai prochain.

UNE Maison à deux étages, située sur la rue St. Louis, peinte en jaune, contenant dix appartements, avec grande cour, Hangar et écurie.

Une autre, située sur la rue Visitation, (faubourg Québec), à un seul étage, contenant deux logements, avec une cour spacieuse, grange, écurie, remise et autres bâtiments.

Deux autres, situés sur la rue Panet, (faubourg Québec) en briques, à deux étages, le devant en imitation de pierre de taille, et très bien finis, ayant une grande galerie au second étage, sur le derrière de la maison, avec bonnes cours, écuries et remises, le tout neuf et très bien fini, pour loger quelques familles respectables.

Pour les prix et conditions, s'adresser à F. PERRIN, le marchand, Rue Notre Dame, vis-à-vis l'Église, le 10 Mars, 1846.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES Soussignés offrent à vendre, quelques DOUZAINES de CHAPEAUX FRANÇAIS, de leur importation de l'an dernier. PRIX 25s. & 30s.

Atteint incontestablement, directement de Paris, un NOUVEAU CHOIX de Chapeaux PÉLUCHE de SOIE.

E. R. FABRE & Cie. Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, 24 autres.

A LOUER.

DEUX MAISONS en pierre à deux étages, Côte à Baron, sur les rues Sherbrooke et St. Denis. S'adresser à l'Écuyer, rue St. Denis.—3 avril.

EN VENTE

À la Librairie des Soussignés,

L'HISTOIRE DE NEW-YORK,

Sous les Hollandais, par le Dr. E. B. O'Neil. E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent. 27 fév.

A LOUER.

UNE GRANDE MAISON de HUIT LOGEMENTS, avoisinant le terrain récemment acheté par le Gouvernement, situé au bout de la Rue de la Visitation. Cette Maison est très bien adaptée pour une MAISON DE PENSION ou MAGASIN d'Épicerie, ou les grands travaux qui seront faits dans les environs, dans le cours de l'été prochain.

Une Maison neuve, de 4 logements, rue Henri, faubourg St. Joseph, avec une grande Cour et Dépendances. Possession immédiatement.

Une superbe MAISON en pierre de taille à 3 étages, de deux logements, très bien achevée et très convenable pour deux familles très respectables, située à deux minutes du marché neuf, rue du Champ de Mars.

Trois MAISONS en Briques, à deux étages, de six logements, formant le coin Ouest du centre Papenau, nouvellement finies, avec un magasin et de belles dépendances, etc.; prix £30.

S'adresser à H. LIONAIS, Rue Notre-Dame. Montréal, 17 Mars, 1846.

Brique de St. Ours.

LES Soussignés propriétaires d'une briqueterie considérable à St. Ours, ont à vendre au 1er Juin prochain.

Plus de 100,000 briques de la meilleure qualité, qu'ils livreront soit à Montréal, aux Trois-Rivières ou à Québec.

JOS. MORIN ET FILS, St. Ours. Montréal, 28 Avril 1846.

LES BAINS

DE MONTRÉAL,

No. 20, rue Craig,

SONT MAINTENANT OUVERTS

TOUS LES JOURS,

Depuis 3 heures A. M. à 10 P. M.

GEO. GARTH. Montréal, 21 avril, 1846.

LE FRANCO-AMERICAIN.

Journal Français démocratique.

PARAISANT les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine. PRIX de l'Abonnement:

Pour un an, - - - £1 10 0
Pour six mois, - - - £0 15 0
Pour trois mois, - - - £0 7 8

Le FRANCO-AMERICAIN a commencé le cours de sa publication le 6 avril.

Des arrangements pris en France, avec les écrivains les plus en renom, le mettront à même de donner, avant leur apparition à Paris, les œuvres les plus remarquables de la Littérature moderne.

Office provisoire à New-York, jusqu'au 1er mai, 41 Ann Street. On s'abonne à Montréal, aux bureaux de la Revue Canadienne.

EN VENTE.

À LA LIBRAIRIE DES SOUSSIGNÉS,

LE MOIS DE MARIE,

Trois jolie Edition élégamment Reliée.

Rue St. Vincent, No 3.—7 avril.

CHAUSSURES FRANÇAISES.

LES Soussignés ont encore en main, de leur importation de l'an dernier, un assortiment assez considérable de BRODEQUINS ET SOULIERS pour Dames BOTTES SOULIERS, etc., pour Messieurs, et ils attendent par les premiers arrivages du Printemps, un nouvel assortiment très varié.

E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent, No 3.

PORCELAINE,

FAIENCE, CRISTAL, GRÈS.

EN GROS ET EN DETAIL.

LES Soussignés prient ses amis et le public en général, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'ici, et il espère qu'ils lui continueront leur patronage.

Son Fond de Magasin est maintenant complet avec les différents descriptions de Marchandises non-mentionnées, et il appelle particulièrement l'attention sur la grande variété d'articles de

KAOLIN IRON STONE.

Tables, dorées et unies, Services pour le Dessert le Thé, le Déjeuner et pour Chambres à Coucher; Lampe, de Lecture, de Pajour, Lampes Couvertes avec Cheminées; Coupes pour manger le Flan, Verres à Glacé-Mules à Blanc-Manger, Services pour Thé et Café, de Métal Anglais; Couteaux et Fourchettes pour le Dîner et le Déjeuner, montés en Ivoire. Cuillères à Soupe et à Thé, Cabarets à Thé, Thermomètres, etc., etc.

L'assortiment en Gros est complet, et il se trouve avec un assortiment très étendu de Marchandises continues convenables pour le commerce de la ville et de la campagne, lesquelles peuvent être vendues par ballots ou par lots d'une douzaine.

Pour être vendus à Bas Prix. ROBERT ANDERSON, 171, rue St. Paul, Presque vis-à-vis la Maison de Douane. Montréal, 27 fév. 1846.

A VENDRE.

ART ÉPISTOLAIRE, pamphlet de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires de Conduite d'Introduction, de recommandation, &c. &c.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour &c. On le trouve en vente aux librairies de MM. Fabre et Cie, rue St. Vincent.

C. P. Leprohon, rue Notre-Dame. Rolland et Thompson, rue St. Vincent. Chevalier et Landouche; rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable Bureau de l'Échoire. F. CING-MARS. Prix 20 sous, 7s. 6s. la douzaine.

P. FOURNIER,

ENCANTEUR,

No. 40, Grande Rue Saint-Jacques.

LES Soussignés prient le public de cette ville, qu'il vient d'ouvrir des Salles d'Étude, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement le MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES de MENAGES, etc., etc.

Il se chargera de vendre à commission toutes espèces d'effets et d'articles de ménage, soit chez lui ou au domicile des individus. P. FOURNIER. Montréal, 10 avril 1846.

MEDICAL HALL.

Rue Notre-Dame.

LES Soussignés offre à vendre, 4000 lb. de graines de Trèfle, du Nord, de la meilleure qualité.

1500 lb. de Graines de Trèfle de Hawdon. 100 minots de Graine de Mil saxon, d'une qualité supérieure.

—AUSSEI— Un assortiment de GRANDES NOUVELLES de Jardin. A. URQUIHART. 31 mars.

A LOUER

Le haut de cette Maison avantageusement située dans la rue St. Gabriel au No. 31, vis-à-vis l'Hotel du Canada, cette partie de maison peut convenir à une famille, ou à des hommes de profession pour Bureaux. S'adresser au propriétaire.

LEWIS T. DRUMMOND, Rue Craig. Montréal, 6 Février, 1846.

A VENDRE

A CE BUREAU,

LES SIX LIVRAISONS DE LA

Revue de Legislation et de Jurisprudence.

Prix un ECU chaque Livraison.

PROFESSEUR DE LANGUE FRANÇAISE.

ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc.

S'adresser à JAMES BELDEN, Directeur. Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBligny. Montréal, 16 avril, 1846.

CURIOSITÉ.

LE LUSUS NATURE dont il a été question il y a quelque temps, de deux enfants qui sont attachés ensemble, presque dans la forme des deux frères siamois, est arrivé en cette ville. On peut le voir à l'Hotel de Québec.—Prix d'entrée, TRENTE SOUS. 16 avril, 1846.

BUREAU DE MEDECINE

DE MONTREAL.

CE BUREAU tiendra sa prochaine séance MARDI, le cinq mai prochain, à DEUX heures de l'après-midi, dans la salle des Odd-Fellows, grande rue Saint-Jacques, afin d'examiner ceux qui voudraient se procurer une licence pour pratiquer la Médecine.

Avis devra en être donné trois jours avant l'assemblée. C. S. SEWELL, M. D. Secrétaire. 16 avril, 1846.



Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Enchère Publique, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de Frances de St. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fourneaux, maisons, magasins, remise, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (qui excèdent pas trois cent cinquante acres), qu'il peut avoir au prix de sept centimes et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le Gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessions minières de la Couronne, en autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émises, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau. D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer. Montréal, 5 Janvier 1846.

CHAMPAGNE A VENDRE. Quelques Cases de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTAINÉ & Cie., de Rheims.

Par ED. PAYNE, Agent pour le Canada, 184, Rue Notre-Dame. —AUSSEI— Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel. Montréal, 12 Mars, 1846.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer. Montréal, 5 Janvier 1846.

CHAMPAGNE

A VENDRE. Quelques Cases de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTAINÉ & Cie., de Rheims.

Par ED. PAYNE, Agent pour le Canada, 184, Rue Notre-Dame. —AUSSEI— Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel. Montréal, 12 Mars, 1846.

P. GOULET,

MARCHAND TAILLEUR.

(RECEMMENT ARRIVE' DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Laurent, vis-à-vis JOS. BELLE, Fer. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Casimir, Patrons de Vestes, etc., etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servies qu'il elles le priaient à son Magasin.

M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des Etats-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on vaudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires. Montréal, 30 Janvier, 1846.

BEAUDRY & FRERE.

No. 124, RUE NOTRE-DAME,

ONT constamment un Assortiment très considérable des articles suivants, à des prix très avantageux:

Couvertures de Laine, grandeur assorties
Flanelles de toutes les couleurs
Draps à Manteaux, de diverses couleurs
do de Castor, do
Bon choix d'étoffe à Pantalon
Plusieurs cents pièces Coton Blanc
500 Pièces Coton Américain.

Montréal, 13 Janvier, 1846.

DAGUERRETYPE.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir ces jours derniers, l'atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerrétype, sur la Place-d'Armes au-dessous du Bureau du Pilot.

Ce jeune monsieur est né aux environs de Montréal, et s'est déjà acquis une belle réputation parmi nous, comme peintre en daguerrétype. Ses portraits sont d'une fidélité et d'une perfection admirable, il est impossible de faire mieux. Il sait leur donner les couleurs de la vie; vous posez une minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation du teint qui ajoute une double valeur à une physionomie quelconque. Nous recommandons au public ce talent national et du pays, qui rivalise déjà avec tant de succès, avec les meilleurs artistes que nous ayons en ce genre de l'étranger.

J. G. MOUNTAIN,

AGENT des Journaux suivants de New-York, est maintenant en cette ville, à l'Hotel de Swartz, où il reçoit des ordres pour ces journaux, aux conditions suivantes:

Le New-York Anglo-American, - £1-0 par année.
" Spirit of the Times, - £1-5
The American "Fur Register and Haring and Trotting Calendar, for 1845. - - - - £0-5

Ces prix comprennent le postage américain jusqu'à la Frontière canadienne.

Le nouveau volume de l'Anglo-American, commencera le 25 avril courant, et ceux qui s'abonnent maintenant reçoivent la magnifique gravure de WELINGTON et de NELSON, représentant l'armée et la marine de la Grande Bretagne comme prime d'abonnement.

Cette magnifique Gravure préparée expressément pour ce journal par les premiers artistes, surpasse beaucoup tout ce qui a été jusqu'ici offert au public en ce genre. On peut en voir des spécimens chez M. Mackay, No. 115, Rue Notre-Dame, où l'on reçoit aussi les abonnements.

J. G. MOUNTAIN. Montréal, 14 avril, 1846.

ATTENTION!

LES SOUSSIGNÉS informés ses amis et le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour achat d'ÉPICERIES, VINS, PROVISIONS, MARCHANDISES SECHES &c. &c.

R. DESRIVIÈRES, No. 31 Front St. N. B. UN Crédit libéral sera accordé pour toute commande excédant £25, New-York 15 Mars 1846.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Épiceries et voulant étendre ses affaires, désire prendre un associé qui aurait des capitaux et serait capable de gérer un Commerce d'importation qu'on se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai prochain.

S'adresser par lettre à Box 1038 Post-Office, New-York.

ON aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magasin (en gros) d'Épiceries, d'un jeune homme connaissant les langues Anglaise et Française, et la tenue des livres par entrée double. S